

Dans tous les cas

2 photos d'identité récentes conformes (voir page 2) **ne pas découper les photos** (photos de classe non autorisées)

1 justificatif de domicile au nom du demandeur de moins d'un an

- Facture d'eau, gaz, électricité ou téléphone
- Quittance de loyer (sauf d'un bailleur particulier)
- Avis d'imposition ou avis de taxes d'habitation
- Attestation d'assurance du logement avec cachet et signature de l'assureur
- **Majeur hébergé**
 - Attestation de l'hébergeur (Page 3)
 - Justificatif de domicile au nom de l'hébergeur
 - Pièce d'identité de l'hébergeur

1 extrait d'acte de naissance avec filiation, de moins de trois mois

- Sauf si le demandeur est en possession d'une carte d'identité sécurisée plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique valide ou périmés depuis moins de 5 ans
- et si le demandeur connaît sa filiation (nom, tous les prénoms, date et lieu de naissance de ses parents).

Les timbres fiscaux correspondant à la catégorie d'âge

- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
- 42 € pour un mineur entre 15 et 17 ans
- 86 € pour un majeur

Les timbres peuvent être achetés dans les débits de tabac, ou via internet <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou lors de la pré-demande sur <https://ants.gouv.fr/>;

L'ancien passeport s'il s'agit d'un renouvellement

Vous souhaitez ajouter ou supprimer un nom d'époux(se)

Acte de mariage de – de 3 mois (ajouter) ou jugement de divorce (supprimer)

Vous ne pouvez pas restituer l'ancien passeport

Le passeport a été perdu : une déclaration de perte sera établie lors de votre demande

Le passeport a été volé : Vous devez fournir le Procès-Verbal de dépôt de la plainte pour vol

Le demandeur est mineur

La présence de l'enfant est obligatoire

Il doit être impérativement accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale.

La pièce d'identité du parent accompagnant (Carte d'Identité ou Passeport)

Le justificatif de domicile au nom d'un des parents

En cas de divorce ou de séparation des parents

Jugement fixant la résidence principale

Le justificatif de domicile au nom du parent chez qui la résidence principale a été fixé

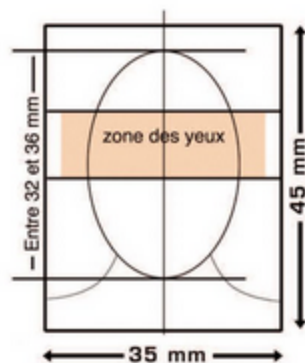
En cas de garde alternée (les 2 adresses figurent sur le titre)

Le jugement de divorce fixant la garde alternée

Les pièces d'identité des 2 parents

1 justificatif de domicile de chacun des 2 parents

1 attestation signée par les 2 parents autorisant la confection du titre et fixant l'adresse principale et l'adresse secondaire (voir page 4)



- **Le format**

La photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut.

La taille du visage doit être de 32 à 36mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

- **La qualité de la photo**

La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.

- **La luminosité / contraste / couleurs**

La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition.

Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan.

Une photo en couleurs est fortement recommandée.

- **Le fond**

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair).

Le blanc est interdit

- **La tête**

La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

La tête doit être droite.

- **Le regard et l'expression**

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif.

Le sujet doit fixer l'objectif.

Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

- **Le visage et les yeux**

Le visage doit être dégagé.

Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

- **Les cheveux**

Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage.

Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les yeux.

- **Les lunettes et montures**

Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos.

Par contre, si vous les portez :

- ✓ La monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux
- ✓ Les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet



ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Né(e) le à

demeurant.....

.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile susmentionné

Mme, Mr

Né(e) le

depuis le

Fait à le

Signature

L'hébergeant devra présenter en mairie les pièces originales suivantes :

- ✓ pièce d'identité
- ✓ justificatif de domicile de moins d'un an.

Rappel : Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal



**ATTESTATION POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'IDENTITE
POUR UN MINEUR DANS LE CADRE D'UNE GARDE ALTERNEE**

Je soussigné(e), (nom et prénom du 1^{er} parent) ,
agissant en qualité de représentant légal de l'enfant, ,
né le à

déclare solliciter la délivrance :

- d'une carte nationale d'identité
- d'un passeport

et être à ce sujet en accord avec (nom et prénom du 2^{ème} parent) ,
sur les faits suivants :

1° Le titre est établie avec pour domiciliation principale renseignée :

.....

(résidence fixée par le jugement de divorce ou à défaut par l'attestation sur l'honneur des parents réglant les modalités de garde de l'enfant)

En cas de résidence alternée la 2^{ème} adresse mentionnée sur le titre sera :

.....

2° Le titre une fois produit sera transmis à la mairie de dépôt et remis au représentant légal de l'enfant cité ci-dessous :

....., père-mère de l'enfant (barrer la mention inutile).

Je confirme avoir pris connaissance des termes de la présente attestation et être en accord avec ceux-ci.

Fait à le

Signature du 1^{er} parent

Signature du 2^{ème} parent